



ROWING NEW BRUNSWICK AVIRON

Règle de deux des équipes

Lignes directrices pour les entraîneurs et le personnel travaillant avec des athlètes

Approuvés par le conseil d'administration de RNBA le 20 mars, 2020

Approuvé à l'AGA de BA le 26 février 2021

À examiner de nouveau d'ici 2025

Rowing New Brunswick Aviron a signé l'engagement du mouvement Entraînement responsable, ce qui signifie que l'équipe de l'organisme déploie tous les efforts pour s'assurer que les entraîneurs et le personnel ont fait l'objet d'une vérification des antécédents, qu'ils ont suivi une formation sur le respect et l'éthique, et qu'ils respectent les lignes directrices de la règle de deux.

OBJECTIF : ces lignes directrices visent à protéger tous les athlètes qui pourraient se trouver dans d'éventuelles situations de vulnérabilité en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent. Les situations de vulnérabilité peuvent inclure des réunions à huis clos, des déplacements, des milieux d'entraînement et de compétition, entre autres.

Selon ces directives, l'un des deux entraîneurs doit être du même sexe que celui de l'athlète. En cas d'indisponibilité d'un second entraîneur ayant fait l'objet d'une vérification des antécédents et qui a été formé ou certifié par le PNCE, il est possible de recruter un membre du personnel, un bénévole, un parent ou un adulte ayant fait l'objet d'une vérification des antécédents.

L'équipe de RNBA a affirmé que les employés, notamment le personnel administratif et de soutien qui travaille avec les athlètes, feront l'objet d'une vérification du casier judiciaire et suivront la formation sur le respect dans le sport. Les entraîneurs embauchés ou les bénévoles de RNBA doivent satisfaire aux exigences susmentionnées, suivre les normes de certification des entraîneurs de RCA et remplir l'évaluation en ligne du PNCE intitulée « Prise de décisions éthiques ».

Dans le cadre du programme de haute performance de RNBA, on a déterminé que toutes les équipes en déplacement de RNBA répondent aux exigences suivantes :

- Toute interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu dans un espace public. Elle doit être transparente, autorisée et responsable. Dans une situation de vulnérabilité potentielle, l'interaction doit se faire à proximité et à la vue du deuxième adulte, à l'exception des urgences médicales;
- Au moins une entraîneuse, une gérante ou une docteure (ou autre personnel de soutien de l'équipe) fera partie de l'équipe s'il y a des athlètes féminines;
 - Au moins un entraîneur, un gérant ou un docteur (ou tout autre membre du personnel de soutien de l'équipe) fera partie de l'équipe s'il y a des athlètes de sexe masculin;
- Les entraîneurs ne partagent pas leur chambre avec les athlètes (hommes ou femmes);
- Les athlètes masculins et féminins ne partagent pas la même chambre;
 - Dans la mesure du possible, les athlètes doivent trouver des endroits communs pour socialiser, autres que la chambre d'une personne. Des renseignements sur le sport sécuritaire et l'accès à la ligne d'aide de Sport Canada se trouvent sur le site Web de Rowing Canada Aviron, sous la rubrique Sport sécuritaire.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.